

Compte rendu du Conseil Municipal du 29 mars 2022

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / VINCENT J. / CHEVAT L. / HAOND B. / RIOU J. / BARDINE L. / ROBERT G. / PELLEGRIN R. / BAUDRAND M. / STOFFT N./ GRANDJEAN L. /

Excusés : TEILHAS-BALME V./ ROUSSON L.

Le quorum étant atteint, Alain BERNARD ouvre la séance, présente le compte rendu du mois de janvier. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

1. Comptes de gestion

Monsieur Le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter le budget **Commune** primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, Après en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le compte de gestion **Commune** de Mme la Trésorière Municipale pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La même procédure est réalisée pour les deux autres budgets **Assainissement et Chaufferie**.

2. Comptes Administratifs

Josette VINCENT, adjointe au maire, a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

- ✓ Après avoir approuvé le compte de gestion **Commune** de l'exercice 2021 dressé par le comptable, Alain BERNARD, maire, s'étant retiré,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif **Commune** 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	676 042.64	1 056 546.33	+380 503.69
Investissement	547 985.02	534 911.08	-13 073.94
Total cumulé			+367 429.75

Après avoir quitté la séance, le Maire n'ayant pas pris part au vote,

Les 12 membres du Conseil Municipal ayant voté Pour, le Compte Administratif **Commune** est adopté à l'unanimité.

- ✓ Après avoir approuvé le compte de gestion **Assainissement** de l'exercice 2021 dressé par le comptable, Alain BERNARD, maire, s'étant retiré,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif **Assainissement** 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
--	----------	----------	-------------------

Fonctionnement	76 261.30	52 811.32	-23 449.98
Investissement	28 782.73	71 928.79	+ 43 146.06
Total cumulé			+19 696.08

Après avoir quitté la séance, le Maire n'ayant pas pris part au vote,
Les 12 membres du Conseil Municipal ayant voté Pour, le Compte Administratif **Assainissement** est adopté à l'unanimité.

- ✓ Après avoir approuvé le compte de gestion **Chaufferie** de l'exercice 2021 dressé par le comptable, Alain BERNARD, maire, s'étant retiré,

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif **Chaufferie** 2021, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Fonctionnement	22 921.81	27 023.44	+4 101.63
Investissement	45 602.40	7 117.00	-38 485.40
Total cumulé			-34 383.77

Après avoir quitté la séance, le Maire n'ayant pas pris part au vote,
Les 12 membres du Conseil Municipal ayant voté Pour, le Compte Administratif **Chaufferie** est adopté à l'unanimité.

3. Délibération subvention Chaufferie

Alain BERNARD rappelle aux membres présents que le budget annexe Chaufferie a été créé en 2015. Ce budget doit être financé par les redevances perçues auprès des usagers pour le service rendu. Or ce service public a exigé la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés uniquement par ces redevances.

De ce fait, en 2016, la commune décide de verser une avance de trésorerie au budget Chaufferie au compte 51928. Cette opération d'un montant unitaire de 50 000.00 € a affecté en débiut, le budget communal et a crédité le budget Chaufferie. Le maire propose au Conseil Municipal de procéder à la régularisation de cette opération en soldant cette avance de trésorerie par l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement par le budget principal, d'un montant de 50 000.00 €. Cette subvention est amortissable sur une durée de 30 ans, elle sera définitivement acquise par le budget chaufferie.

	Section	Imputation	Montant
Budget principal	Investissement dépenses	2041642	50 000.00
Budget chaufferie	Investissement recettes	1314	50 000.00

Ces écritures seront inscrites aux budgets chaufferie et principal 2022.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal se prononce favorablement au versement de cette subvention en investissement, charge le maire de réaliser cette opération, prévoit cette dépense au budget principal et recette au budget chaufferie.

4. Vote des taxes – Etat 1259

Le maire rappelle que la taxe d'habitation n'existe plus. Il donne lecture des bases, établit un comparatif avec les années précédentes et propose de reconduire des taux identiques, soit de fixer les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

	Bases	Taux N	Produit N
FB	581 300	32.33	187 934
FNB	28 000	35.00	9 800
Total			197 734

Après avoir délibéré, les membres présents ne souhaitent pas modifier la pression fiscale, et décident de voter le taux de référence, soit un produit attendu de 197 734 €.

5. Affectation du résultat

Après avoir examiné les CA, statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice, les membres présents décident d'affecter les résultats comme suit :

Commune : résultat de fonctionnement : 178 352.16 €, excédent reporté 202 151.53 €, résultat d'exploitation 380 503.69 €, affectation en réserve 13 073.94 €, résultat reporté en fonctionnement 367 429.75 €, résultat d'investissement au 001 : - 13 073.94€,

Chaufferie : résultat de fonctionnement : 6 677.13 €, déficit 2 575.50 €, résultat en réserve au 1068 à affecter +4 101.63 €, résultat d'investissement au 001 : - 38 485.40 €,

Assainissement : résultat de fonctionnement : 12 010.92 déficit reporté 35 460.90 à affecter au 002 : -23 449.98 €, résultat d'investissement : 43 146.06 €,

6. Vote des budgets

✓ Budget Commune 2022- présentation par Mme Josette VINCENT

Il est proposé de voter ledit budget par chapitre et par opération. Le Conseil Municipal procède à l'examen du budget primitif Commune 2022 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 154 531.65	1 154 531.65
Investissement	736 417.96	736 417.96

Les 13 membres du Conseil Municipal ayant voté pour, le budget Commune est adopté.

✓ Budget Chaufferie 2022

Le Conseil Municipal procède à l'examen du budget primitif Chaufferie 2022 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	25 548.71	25 548.71
Investissement	61 218.63	61 218.63

Les 13 membres du Conseil Municipal ayant voté pour, le budget Chaufferie est adopté.

✓ Budget Assainissement 2022- présentation par Mme Josette VINCENT

Le Conseil Municipal procède à l'examen du budget primitif Assainissement 2022 qui s'équilibre comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	66 230.72	66 230.72
Investissement	75 183.06	75 183.06

Les 13 membres du Conseil Municipal ayant voté pour, le budget Assainissement est adopté.

7. Eclairage public

Des élus ont suggéré de baisser le temps d'éclairage des luminaires publics afin de préserver l'environnement et ainsi faire des économies. Un doute est soulevé en ce qui concerne les passages piétons et la réglementation s'y référant. Les services du SDE seront interrogés à ce sujet.

8. Délibération CLET

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été instituée par délibération de l'EPCI n°2020-114 en date du 21 juillet 2020.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Vu la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 15 mars 2022 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation du transfert des charges de la Commune de le Teil à la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron dans le cadre de la prise de compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité » à compter du 1^{er} juillet 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport d'évaluation 2022 de la CLET ci-annexé, prend acte que le calcul des attributions de compensation découlera de ce rapport, donne pouvoir au Maire pour les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9. DIA

M. le Maire expose au conseil municipal que la législation en matière de droits de préemption donne aux communes la faculté d'instituer un "droit de préemption urbain" sur tout ou partie des zones urbaines (U) ou des zones d'urbanisation future (AU) délimitées par les PLU.

Ce droit a pour objet de permettre aux communes d'acquérir par priorité les biens mis en vente dans le but de réaliser des actions d'aménagement à l'intérieur des périmètres qu'elles auront délimités.

Il donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner ou demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme concernant la vente de la propriété suivante :

- Propriété ZE 290 Route de Champestève, superficie 889 m²
- Propriété ZB 257-305 Impasse de Chamonte, superficie 1053 m²

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents, décide de renoncer à ce droit de préemption concernant lesdites propriétés.

10. Elections

C'est une année de refonte de la liste électorale, de nouvelles cartes ont été éditées et seront transmises avant les prochaines élections. Un tableau des permanences électorales a été produit et transmis aux membres élus et administrés volontaires non élus.

La commission électorale s'est réunie et rappelle les règles d'inscription ou de radiations, la liste a pu être observée et les pièces justificatives étudiées, 3 demandes n'ont pas été validées.

11. Fête de la Voie Douce

Réunion de préparation proposée et animée par Pierre LEOUZON ; courrier de la CCARC, la CAPCA organise une manifestation sur la voie douce le 22 mai 2022, avec 4 communes ; le budget est conséquent, plusieurs animations dont un concert sont au programme. Pierre rappelle que le contenu est très différent de ce que propose les communes rassemblées côté Est, qui est plutôt de mettre en lumière associations et producteurs locaux. Cette « fête » se déroulera comme prévu le 25 septembre prochain. Une trentaine d'exposants devraient y participer.

12. Piscine Municipale

Pierre LEOUZON rappelle les problèmes rencontrés avec la pompe à chlore en août dernier, un nouveau distributeur a été commandé mais non installé car entre temps, les surveillants de baignade avaient pu trouver une solution alternative. Le vendeur ne souhaite pas reprendre l'appareil neuf.

Recrutement surveillants de baignade : LEMOINE Francis et Emmanuelle PELLETIER.

Snack : attente réponse pour juillet. En août ROSE Julian et BOULON Pauline.

13. Conseil d'école

Sylvain ASCARI : le Conseil d'école a eu lieu le 15.03 dernier, 179 élèves sont attendus pour la rentrée prochaine, la menace de fermeture d'une classe est écartée. Une réunion est programmée pour décider du tarif de la cantine en fonction du quotient familiale CAF, prévue le 30.03.22.

14. ALSH

Un projet de regroupement des enfants par tranche d'âge et par lieu d'accueil est évoqué (3-7 ans à Cruas ; 8-13 ans à St Lager ; 4-13 ans à Alba la Romaine) et remet en question le projet de construction d'un espace dédié à la Rune du Loup. Les élus présents ne sont pas favorables à cette répartition.

15. PCAET : panneaux photovoltaïques

Un projet CC est d'implanter des panneaux photovoltaïques à l'échelle communautaire sur les bâtiments communaux et sur les parkings municipaux en ombrière. Plusieurs solutions sont étudiées pour définir un cadre juridique au projet : création d'une Société Anonyme Simplifiée (les collectivités sont actionnaires à hauteur 35 % des parts de même que les citoyens, le reste est détenu par les financeurs). La visite d'installations similaires est prévue à Annonay et dans le nord Drôme.

16. Baie vitrée école

Sylvain ASCARI s'inquiète de l'état des plaintes et poutre côté sud de la salle de restauration de l'école notamment de la stabilité de la baie vitrée qui surplombe la cour de récréation. Elle repose en partie sur une poutre de bois protégée par une tôle. Les montants de bois qui sont posés en partie sur cette poutre et en partie sur la dalle béton sur lesquels sont fixées les fenêtres sont attaqués par un champignon et commencent à pourrir. La poutre horizontale semble elle aussi attaquée.

S.ASCARI est très inquiet et propose aux élus présents de sécuriser l'ensemble par une cornière en inox fixée à l'intérieur à la fois sur la partie saine des montants et sur la dalle. Avant de prendre une décision, le maire propose de demander l'avis de l'architecte CARRILLO.

Des travaux de renforcements pourront être envisagés pendant les vacances scolaires.

Nous souhaiterions d'autre part vous rencontrer au sujet d'un autre projet déjà évoqué la construction d'une MAM, suite à la sollicitation d'un groupe de professionnelles qui souhaitent s'installer sur notre commune.

17. SITSL

Les comptes sont plus satisfaisants que les prévisions envisagées. Toutefois, l'achat d'un bus 20 places est en projet, il s'agit d'un investissement important. Trois agents titulaires ont annoncé leur départ en retraite pour la rentrée prochaine. Le syndicat cherche des chauffeurs et accompagnateurs, et fera certainement appel aux communes pour conventionner l'aide sollicitée ponctuellement. (Didier à St Vincent de Barrès / Pascal ROUBI à St Bazile / Marylène à St Lager Bressac ; sans compter les élus qui pallient au manque quand cela est nécessaire)

18. CCAS

Nathalie STOFFT rappelle l'action entreprise par le CCAS en faveur de l'UKRAINE ; six permanences de collecte ont été assurées. Les 40 cartons réunis ont été acheminés vers des points de collectages.

La Préfecture de l'Ardèche a répertorié les logements mis à disposition par les particuliers pour accueillir des familles Ukrainiennes.

N. STOFFT a rencontré des membres de l'Association Les Petits Frères des Pauvres.

Objectif de l'Association : Offrir une présence, créer des relations de confiance dans la durée avec les personnes âgées en situation d'isolement et de précarité, sur leur lieu de vie en ville, jusqu'en milieu rural reculé. Ces visites à domicile permettent à des personnes âgées vulnérables de continuer à vivre chez elles malgré leur perte d'autonomie, de sortir de leur isolement et de tisser des liens d'amitié.

Repas annuel : depuis 2 ans, le repas ne peut avoir lieu du fait du COVID. Nathalie propose d'envisager un repas au printemps. Une prochaine réunion validera (ou pas) cette proposition.

19. AG Club Rencontre Amitié

Rachel PELLEGRIN a assisté à l'AG du Club rencontre le 7 mars dernier ; les activités du Club ont repris depuis plusieurs semaines ; tout d'abord, en nombre restreint et en respectant les gestes barrières et au complet, dès que les consignes gouvernementales l'ont permis.

20. Demande de Nelly VERGER, changement du stand de vente

Nelly VERGER a rencontré les élus et leur a fait part de son projet de changement de stand ; la nouvelle structure sera de mêmes dimensions, en bois. Il s'agit d'un investissement important et elle a souhaité s'assurer d'une garantie morale quant à la pérennité de son autorisation d'emplacement.

21. Voirie

Bernard HAOND fait état d'un certain nombre de fossés à bétonner. Ces travaux peuvent s'envisager en régie directe ou en faisant appel à des entreprises. Une estimation des travaux sera réalisée par le technicien conseil de la commune, M. LEVEQUE. La commission Voirie se réunira afin de lister tous les travaux à chiffrer.

22. CAMPING

M. et Mme COUELLE ont été reçu par les élus de la Commission. Ils ont fait état de leur volonté de ne pas renouveler le contrat DSP de 6 ans. Ils sont prêts à envisager un départ anticipé si la commune le souhaite. Officiellement cette DSP prendra fin le 31.12.2023. Ils ont commencé à débarrasser le camping des Mobil-homes, ils n'ont actuellement plus de contrats avec EDF ou les ouvriers espagnols et sud-américains. La question de reconduction d'une nouvelle DSP se pose : quelle est la volonté des élus ? La différence avec un bail commercial ? Quelle durée proposer ? La commission Camping devra définir les priorités recherchées, les objectifs et atouts de l'emplacement (piscine, bicross, voie verte, etc...) La partie « restauration » est très appréciée par les habitants, c'est un lieu social important qui pourrait même devenir culturel.

23. MUTUALIA

Nathalie STOFFT mentionne qu'une réunion publique a été proposée par Mutualia afin de dialoguer sur la Mutuelle des Territoires et aborder d'autres sujets liés à la santé et aux remboursements de soins. En dehors des élus présents et des intervenants de Mutualia, un seul administré a assisté au débat.

24. GOSPEL

Proposition concert GOSPEL le samedi 11 juin dans l'église de SAINT LAGER BRESSAC. Accord responsables paroissiaux, initiation ouverte au public dans la salle de réunion.

25. Demande initiation au cirque

Une demande a été faite afin de pratiquer une initiation au cirque sur le stade en juillet, une réponse leur sera faite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.